

CONSEIL DE QUARTIER : VIEIL AVON / GAMBETTA

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION

DU 2 JUILLET 2014

Le premier Conseil de quartier s'est tenu à 19H00, à la Maison dans la Vallée, sous la présidence de Madame Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON.

Etaient présents :

*** Membres du collège « Elus »**

Geneviève ARNAUD – Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires et extra scolaires
Michel DANNEQUIN – délégué à l'Environnement et aux ERP
Marc LEMEREZ - Conseillère Municipal d'opposition
Muriel CORMORANT - Adjointe déléguée à la Démocratie de proximité assistée de Pascal
LUSSEAU - Conseiller Municipal délégué à la Démocratie de proximité

*** Membres du collège « Habitants »**

Bruno ARRI – Eric PUAUD – Laurent MINI – Jean-Pierre GALUT – Simone PONSON – Josiane
ITILIANO – Antoine CARDUCCI – Serge PICAUD – Marie-Noëlle VELAY – Christiane DUBOIS –
Halim ABDELMOUMNI – Jean-Pierre BECKER – Brigitte DIDIERJEAN – Olivia WILLAUMEZ –
Véronique ABDELMOUMNI – Suzon VIROT

*** Membres du collège « Associations et Partenaires économiques »**

Vincent HUC – boulanger
Claire BIAUSSAT - esthéticienne
Patricia FRIGOUT représentante de PAROLES DE MARAICHERS

Etaient excusés :

Vanessa JEMEAU
Sandrine AUGUSTE-SAGET

Etaient absents :

Henry LEONARD
Véronique FABRE

Secrétaire de séance : Véronique ABDELMOUMNI

1/ OBJECTIFS ET ROLE DES CONSEILS DE QUARTIER

Madame Marie-Charlotte NOUHAUD rappelle que, respectant une totale neutralité politique, religieuse et philosophique, les Conseils de quartier sont des instances consultatives, des lieux de dialogue, d'échange et de réflexion.

... / ...

Ils sont des moteurs de la concertation locale en agissant sur 4 axes :

1/ La consultation

- Permettre un échange entre les habitants et la municipalité.
- Favoriser l'expression de points de vue contradictoires en toute sérénité.
- Recueillir les réflexions et les avis des habitants.
- Participer à l'information des Avonnais sur les projets de la Ville.

2/ Les propositions

- Recenser les attentes des habitants du quartier.
- Constituer un relais entre la ville et le quartier sur les grands projets communaux.
- Inciter le voisinage à faire remonter leur questionnement.

3/ Les situations d'alerte

- Signaler les difficultés à résoudre.

4/ L'animation

- Aider à l'intégration des nouveaux habitants.
- Organiser des voyages, des sorties, des jeux, des manifestations.
- Encourager le dialogue et les rencontres autour d'événements culturels et festifs.

2°) **PRESENTATION DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DE QUARTIER**

Chaque membre du collège « Elus », du collège « Habitants » et du collège « Associations et Partenaires économiques » s'est succinctement présenté et a fait part de ses motivations à participer au Conseil de quartier de son lieu de résidence ou de son lieu d'activité.

3°) **CHARTRE REGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER**

Un exemplaire de la Charte et du plan en couleurs précisant les contours des 5 quartiers ont été remis à chaque participant.

Il a été indiqué que la Charte pouvait être amendée si des ajustements s'avéraient nécessaires.

Une liste des membres permanents du Conseil de quartier sera communiquée à chaque participant et affichée sur le site Internet de la ville (www.avon77.com).

Madame Muriel CORMORANT précise qu'une adresse électronique a été créée pour faciliter les échanges - **democratie.proximite@avon77.com** - mais que le Vice-président est l'interlocuteur privilégié des membres du Conseil de quartier en dehors des réunions ordinaires.

A chaque réunion, l'ordre du jour est fixé par Madame le Maire ou son Adjointe en charge de la Démocratie de proximité en concertation avec le Vice-président.

Les suggestions de sujets à inscrire à l'ordre du jour formulées par les membres permanents du Conseil de quartier devront parvenir au Vice-président au minimum trois semaines avant la date de la réunion.

Les convocations aux réunions du Conseil de quartier sont adressées aux membres, de préférence par voie électronique ou par voie postale pour ceux qui ne disposent d'une liaison Internet, au moins 15 jours à l'avance.

.../...

Des techniciens et intervenants extérieurs nécessaires au bon déroulement de la réunion pourront être conviés à participer.

Les participants souhaitant être cités nominativement dans les comptes-rendus sont invités à le faire savoir au moment de leur prise de parole.

Les comptes-rendus de réunion seront signés conjointement par le Président, le Vice-président et le Secrétaire de séance. Ils seront communiqués, par voie électronique ou par courrier, à chaque membre permanent du Conseil de quartier, et seront également téléchargeables en ligne via le site Internet de la ville (www.avon77.com).

4°) **ELECTION DU VICE PRESIDENT**

Il est rappelé par Madame Muriel CORMORANT que, élu pour une année, le rôle du Vice-président consiste à :

- préparer l'ordre du jour en concertation avec l'Adjointe déléguée à la Démocratie de proximité en tenant compte des suggestions de sujets qui lui auront été transmises par les membres permanents au minimum trois semaines avant la date de la réunion.
- faire respecter l'ordre du jour pendant les débats.
- veiller à la bonne tenue des débats et au partage équitable du temps de parole entre les participants.
- veiller à ce que le Conseil de quartier ne soit pas un lieu de transposition des débats du Conseil Municipal.
- organiser des groupes de travail avec les membres du Conseil de quartier.
- signer les comptes rendus.

Les deux candidats qui ont postulé au poste de Vice-président se présentent et exposent brièvement leur motivation.

Monsieur Pascal LUSSEAU invite les membres présents à participer au vote à bulletin secret :

- Nombre de votants : 23
 - Nombre de bulletins : 23
 - Nombre de nuls : 0
 - Nombre d'abstention : 0
 - Suffrages exprimés : 23
- | | |
|----------------------|----|
| Antoine CARDUCCI : | 12 |
| Halim ABDELMOUMNII : | 11 |

Monsieur Antoine CARDUCCI est élu Vice-président pour une année, soit jusqu'au 30 Juin 2015

5°) **PLANNING PREVISIONNEL 2014/2015.**

Madame Muriel CORMORANT indique que les séances ordinaires du Conseil de quartier se tiendront 3 fois par an, donc tous les 4 mois, à 20H30, à la Maison dans la Vallée, à savoir :

- en octobre 2014 (première quinzaine)
- en février 2015
- en juin 2015
- en octobre 2015

Entretemps, sous l'impulsion du Vice-président qui mettra en place une méthodologie, des groupes de travail se réuniront autour d'une thématique afin de définir un ordre de priorité des sujets à aborder en réunion ordinaire et de dégager des propositions.

.../...

Il est précisé que :

- une séance extraordinaire peut être organisée à la demande des 2/3 des membres du Conseil de quartier.
- une séance plénière se tiendra annuellement sous la présidence de Madame le Maire afin de réunir les 5 Conseils de quartier et d'établir une synthèse et un bilan de l'activité de chacun d'eux.

6°) QUESTIONS DIVERSES

Pour terminer cette séance d'installation, sans en débattre mais simplement pour les lister, un tour de table a été réalisé afin que chaque participant puisse évoquer un sujet qui l'interpelle.

Ainsi, le Vice-président les regroupera par thématique et s'en servira comme base de réflexion avec les groupes de travail qui seront mis en place.

- Dangerosité carrefour rue Gambetta et rue du Rocher (pose d'un miroir).
- Installation d'un marché rue Rémy Dumoncel.
- Nettoyage et embellissement des venelles (chantiers participatifs)
- Revoir l'aménagement et la sécurité de la Place Carnot.
- Sensibiliser les habitants au savoir-vivre ensemble (exemple : voitures sur les trottoirs).
- Nomination d'un référent de quartier (sécurité, médiation, relations de voisinage).
- Implication des chômeurs pour effectuer de petits travaux ou services.
- Etudier les impacts du futur complexe cinéma et de la résidence Gambetta sur la circulation et le stationnement.
- Déploiement du haut-débit (une fibre passe rue Gambetta).
- Stade du Rocher (stationnement anarchique des voitures).
- Relance des commerces de la rue Rémy Dumoncel.
- Danger rue de la Charité pour les enfants qui se rendent au gymnase.
- Parvis de l'église – absence de délimitation entre la rue et le trottoir.
- Entreprise GOULARD (nuisances et pollution).
- Panneau de signalisation pour éviter que les poids lourds descendent vers la place Carnot.
- Création d'une union des commerçants.
- Distributeur de billets rue Rémy Dumoncel.
- Parcours du Pédibus – axe dangereux rue Rémy Dumoncel.
- Mise en valeur du patrimoine du Vieil Avon.
- Changement d'horaires de la collecte des poubelles.
- Demande de consultation en cas de modification du sens de circulation.
- Vitesse excessive rue de Montceau et rue des Déportés.
- Rue du Souvenir – problème avec le double sens – indication à renforcer.
- Création d'emplois dans ce quartier (installation d'artisans, d'artistes...).
- Rue du Père Maurice – vitesse excessive – fort risque d'accidents.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20H30**

Muriel CORMORANT
Pour la Présidente par délégation

Antoine CARDUCCI
Vice Président

Véronique ABDELMOUMNI
Secrétaire de séance